



**AUDIT ET CONSEIL**

*Gauzy Chassany*

---

**COGRA 48 SA**

Société Anonyme au capital de 1 786 792,50 Euros

Gardes – 48000 MENDE

R.C.S. MENDE TGI B 324 894 666

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 30 juin 2013

54, rue Théophile Roussel  
48200 Saint-Chely d'Apcher  
Tél : 04 66 31 34 34  
Fax : 04 66 31 18 50  
E-mail : [chassany.conseil@wanadoo.fr](mailto:chassany.conseil@wanadoo.fr)



---

**COGRA 48 SA**

Société Anonyme au capital de 1 786 792,50 Euros

Gardes – 48000 MENDE

R.C.S. MENDE TGI B 324 894 666

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

**Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R 225-38 du code de commerce.

Fait à SAINT-CHELY D'APCHER  
le 27 septembre 2013

Le Commissaire aux Comptes  
membre de la Compagnie Régionale de Nîmes  
GAUZY AUDIT ET CONSEIL  
représenté par Emmanuel GAUZY

54, rue Théophile Roussel  
48200 Saint-Chely d'Apcher  
Tél : 04 66 31 34 34  
Fax : 04 66 31 18 50  
E-mail : [accueil@cabinet-gauzy.com](mailto:accueil@cabinet-gauzy.com)